



VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie

DECISION VALANT DELIBERATION
N° 2024/027 CL

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le projet de refonte des scénographies de la Maison Forte de Hautetour et du Musée d'Art Sacré figurant au budget investissement ville 2024,

CONSIDERANT le résultat de la consultation relative à ce projet lancée en procédure adaptée restreinte le 29 mars 2024,

DECIDE :

D'ATTRIBUER le marché de conception réalisation relatif à la rénovation des scénographies des musées de Saint-Gervais à l'ATELIER VOGUE sis 16 rue Sergent Blandan 69001 LYON pour un montant total TTC de 293 964,00 € (deux cent quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-quatre euros).

DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et décidé le 4 juillet 2024



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmise le 3/07/24
Affiché numériquement le 3/07/24